

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseil général de l'environnement  
et du développement durable

### **Arrêté du 21 décembre 2017 portant nomination d'un membre de l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires**

NOR : TREV1733625A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'aviation civile, notamment son article R.224-9;

Vu l'arrêté du 24 juin 2016 portant nomination des membres de l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires;

Vu l'arrêté du 29 juin 2017 portant admission à la retraite de M. Jean-Marcel PIETRI;

Vu la proposition de la vice-présidente du Conseil général de l'environnement et du développement durable,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Jean-Marcel PIETRI, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, n'étant plus membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable, cesse d'être membre de l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires.

#### Article 2

M. Denis HUNEAU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable, est nommé membre de l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires, pour une durée de cinq ans.

#### Article 3

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 21 décembre 2017.

*Le ministre d'État,  
ministre de la transition écologique  
et solidaire,*  
NICOLAS HULOT